



Livret d'accueil des Apprenants en Situation de Handicap

Les engagements de ConvictionsRH

1. Introduction

ConvictionsRH s'inscrit dans une **politique d'égalité des droits et des chances et d'inclusion effective** afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur plein potentiel de montée en compétences.

Tous les apprenants en situation de handicap, temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant, **se voient ainsi accompagnés dans leur parcours de formation.**

A ce titre, **ConvictionsRH s'engage** à :

- Faciliter l'expression des besoins le plus en amont possible de l'entrée en formation
- Étudier des aménagements spécifiques possibles, en réponse aux besoins détectés et en accord avec la situation de handicap
- Coordonner l'identification, la mise en œuvre et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formation
- Faire le lien avec l'équipe pédagogique de notre Organisme de formation et coordonner la collaboration avec les partenaires/acteurs externes
- Accompagner les apprenants dans toutes leurs démarches

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et ConvictionsRH ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention des compétences.

Ce livret d'accueil contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



2. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

2.1 Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de **ConvictionsRH** d'une **Référente Handicap**, Alexandra Rose.



Alexandra ROSE

alexandra.rose@convictionsrh.com

07 60 96 02 77

Sa mission est de **veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants** en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de ConvictionsRH.

Votre Référente Handicap est **votre interlocutrice privilégiée** dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Elle est également l'interlocutrice du Référent Handicap au sein de votre entreprise pour la prise en compte de votre situation de handicap au cours de la formation animée par ConvictionsRH.

Vous pouvez aussi prendre contact avec les personnes suivantes :

- **Directrice & Référente Qualité de l'Organisme de formation**



Maider NEBOUT

maider.nebout@convictionsrh.com

06 34 62 58 24

- **Responsable opérationnelle & Référente pédagogique et administrative de l'Organisme de formation**



Pavlena DOBREVA

pavlena.dobрева@convictionsrh.com

06 34 62 80 51



3. Le déroulement de la formation

3.1 Comment est construit cet accompagnement ?

Un accompagnement en **3 étapes**.

1

Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap et des besoins spécifiques qui en découlent au moment **de votre inscription à une formation ConvictionsRH, ou après avoir reçu votre convocation.**

Si vous souhaitez parler **directement à notre Référente Handicap**, il vous suffit de lui envoyer un mail à l'adresse suivante : alexandra.rose@convictionsrh.com

Vous pouvez aussi contacter :

- Maider NEBOUT : Directrice & Référente Qualité de notre Organisme de formation
- Pavlena DOBREVA : Responsable opérationnelle & Référente pédagogique et administrative de notre Organisme de formation

Dès que la Référente Handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

2

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la Référente Handicap, celle-ci déterminera avec vous, **les aménagements dont vous aurez besoin.**

En fonction de votre situation, les leviers d'aménagement peuvent varier :

- *Aménagement de l'environnement de formation*
- *Adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils*
- *Adaptation des rythmes et des temps de formation*
- *Aménagement modalités d'évaluation des acquis de la formation*
- *Mesures d'aide ou d'appui personnalisé par l'équipe pédagogique*

3

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, **la Référente Handicap reste à votre écoute** si vous en ressentez le besoin.

Elle **s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges** et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.



4. Liens utiles

4.1 Quelques liens utiles



<http://www.mdpsh.fr/>

<https://www.agefiph.fr/>

<https://www.duoday.fr/>

<https://handicap-international.fr/>

<http://www.capemploi.net/accueil/>

4.2 Lien vers les textes légaux



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

